



**Ville de
L'Ancienne-Lorette**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 11 décembre 2018 à 19h30.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
Madame Sylvie Falardeau
Madame Sylvie Papillon
Madame Josée Ossio
Monsieur André Laliberté (Arrivée 19h35)
Monsieur Gaétan Pageau
Monsieur Charles Guérard
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général
M^e Claude Deschênes, OMA, greffier
Madame Anick Marceau, Trésorière

Sont absents : Monsieur Mathieu Després, directeur du Service de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Émile Loranger, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

304-18 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Sylvie Papillon, appuyé par Madame Josée Ossio et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Ajournement de la séance extraordinaire;
4. Reprise de la séance extraordinaire;
5. Adoption du budget pour l'année 2019;
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Arrivée de Monsieur André Laliberté.

305-18 3. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'ajourner la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'il est 20h04 au moment de l'ajournement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pageau appuyé par Madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE le conseil municipal ajourne cette séance extraordinaire pour ouvrir la séance ordinaire, il est 20h04.

ADOPTÉE

4. REPRISE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

306-18 5. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a préparé son budget pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les revenus doivent être au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être adopté lors d'une séance extraordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Sylvie Falardeau, appuyé par Madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le budget de la Ville pour l'exercice financier 2019, lequel se détaille comme suit :

BUDGET DES DÉPENSES 2019

Administration générale	3 941 650 \$
Quote-part d'agglomération	15 354 024 \$
Sécurité publique	40 192 \$
Transport routier	3 704 779 \$
Hygiène du milieu	798 947 \$
Santé et bien-être	12 240 \$
Aménagement, urbanisme et développement	492 980 \$
Loisirs et culture	4 954 500 \$
Frais de financement	1 379 287 \$
Remboursement de la dette à long terme	3 024 181 \$
Immobilisations à même les revenus	208 883 \$
Affectations	<u>(1 665 957) \$</u>
BUDGET DES DÉPENSES 2019 - TOTAL	32 245 706 \$

BUDGET DES REVENUS 2019

Taxes	28 611 239 \$
Paiement tenant lieu de taxes	364 708 \$
Autres services rendus	792 208 \$
Imposition de droits	737 415 \$

Amendes et pénalités	105 000 \$
Intérêts	111 800 \$
Transferts	<u>1 523 336 \$</u>
BUDGET DES REVENUS 2019 - TOTAL	32 245 706 \$

ADOPTÉE

307-18 6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit adopter un programme triennal des immobilisations conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Josée Ossio, appuyé Monsieur André Laliberté et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations suivant pour les années 2019-2020-2021 :

DESCRIPTION	COÛTS ESTIMÉS		
	2019	2020	2021
Travaux projetés			
1) Infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout	1 710 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$
2) Autres infrastructures	215 500 \$	269 269 \$	230 000 \$
3) Bâtiments et terrains	3 111 979 \$	634 500 \$	590 000 \$
4) Équipements motorisés	470 000 \$	1 255 000 \$	558 000 \$
5) Informatique et équipements divers	482 909 \$	45 000 \$	57 900 \$
Total	<u>5 990 388 \$</u>	<u>5 703 769 \$</u>	<u>4 935 900 \$</u>

QUE le mode de financement sera par voie de règlement d'emprunt, par le surplus accumulé, par le fonds de parcs et de terrains de jeux, par le fonds général ou par subvention.

QUE le budget ou le document explicatif et le Programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal *Le Lorettain*.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

308-18 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pageau, appuyé par Madame Josée Ossio et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 20h15.

ADOPTÉE



ÉMILE LORANGER, ing.
Maire



M^{re} CLAUDE DESCHÊNES, OMA
Greffier de la Ville